

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 1<sup>ER</sup> JUIN 2023

Le Conseil municipal de La Neuville Chant d'Oisel, légalement convoqué le vendredi 26 mai 2023, s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 20H45 en séance publique sous la présidence de M. DEMAZURE Julien, Maire.

Nombre de membres : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 15

Etaient présents : M. DEMAZURE Julien, Maire ;

Mme DUCHEMIN Marie-Christine, M. ANNE Olivier, Mme DEMAZURE Sabine, M. BRISBOUT Géry, Mme LEHERICEY Sandrine, Adjointes ;

Mme PESQUET Catherine, Mme VINCENT Virginie, Conseillères déléguées ;

Mme FÉMEL Marie-Lise, Mme LECLUSE Odile, M. MULOT Lionel, et Mme LABBÉ Vanessa, Conseillers municipaux.

Etaient représentées : Mme BRUNET Laurence (pouvoir à M. DEMAZURE Julien), M. GILLES Hugues (pouvoir à Mme FÉMEL Marie-Lise), M. SÉMARD Benjamin (pouvoir à Mme LABBÉ Vanessa).

Etaient absents : M. GUIRADO Louis et M. BAZILE Cédric.

**Le quorum est constaté.** M. Le Maire décline les pouvoirs et ouvre la séance.

M. MULOT Lionel est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H50

En préalable, M. Le Maire invite Monsieur Mathis RAVET à se présenter à l'assemblée, stagiaire du 22 mai 2023 au 30 juin 2023, et qui s'associe à la présente réunion.

\* \* \* \* \*

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 mars 2023**

VOTE : Adopté à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

### **Délibération N°032/2023 Réorganisation du Conseil Municipal : désignation membre de la Commission Urbanisme, Travaux et Ruralité, à la suite du décès de M. DENOYELLE**

A la suite du décès survenu le 19 janvier 2023 de Monsieur Jocelyn DENOYELLE, membre de la Commission Urbanisme, Travaux et Ruralité, il est nécessaire d'élire un nouveau membre pour cette commission.

Madame Marie-Christine DUCHEMIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge de l'Environnement, des Travaux, de l'Urbanisme et des Seniors, propose sa candidature.

Avant de procéder au vote, Madame Odile LECLUSE interpelle l'assemblée sur la compétence urbanisme de la Métropole Rouen-Normandie. Elle souhaite que cette compétence soit maîtrisée de manière plus équitable car elle constate des inégalités de traitement entre les habitants, notamment sur le sujet des modifications du niveau des sols. Elle réitère donc son idée de commission d'examen sur le respect des permis de construire au

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Elle s'exclame que la Commune ne doit pas laisser la Métropole imposer ses règles, qui sont incohérentes. M. Le Maire répond que l'instruction des permis de construire est confiée à la Métropole Rouen-Normandie qui propose ensuite l'accord ou le refus du permis de construire conformément aux règles édictées dans le PLUi. Le Maire reste signataire du permis de construire, mais il ne s'agit pas d'un droit discrétionnaire du Maire. Le Maire, par sa signature, atteste et confirme simplement que le projet est conforme aux règles édictées dans le PLUi, voté par la Métropole. En revanche, M. Le Maire est d'accord sur la nécessité de veiller avec la plus grande attention sur la bonne application des prescriptions du permis de construire par les pétitionnaires.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

- Mme DUCHEMIN Marie-Christine : 15 voix

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

**Délibération N°033/2023 Réorganisation du Conseil Municipal : désignation membre de la Commission Finances, Affaires générales et Développement, à la suite du décès de Mr DENOYELLE**

Monsieur Jocelyn DENOYELLE, décédé le 19 janvier 2023, était membre de la Commission Finances, Affaires générales et Développement. Il faut donc procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Madame Marie-Christine DUCHEMIN et Madame Catherine PESQUET proposent leurs candidatures.

Face à deux candidatures, les membres du Conseil Municipal décident d'ouvrir un nouveau siège à la Commission Finances, Affaires générales et Développement.

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

- Mme DUCHEMIN Marie-Christine : 15 voix
- Madame PESQUET Catherine : 15 voix

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

**Délibération N°034/2023 Election membre titulaire du Conseil d'administration SIDEAL, à la suite du décès de M. DENOYELLE**

Monsieur Jocelyn DENOYELLE, décédé le 19 janvier 2023, était membre titulaire du Conseil d'Administration du SIDEAL.

Monsieur Géry BRISBOUT propose sa candidature en tant que membre titulaire, et Madame Sabine DEMAZURE en tant que membre suppléant.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

- M. BRISBOUT Géry (titulaire) : 15 voix
- Mme DEMAZURE Sabine (suppléant) : 15 voix

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

## **Délibération N°035/2023 Adhésion à la convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre des objectifs de la Loi EGalim avec la Métropole Rouen-Normandie**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mesdames DUCHEMIN et PESQUET afin de présenter aux conseillers municipaux la convention proposée par la Métropole Rouen-Normandie.

Madame Marie-Christine DUCHEMIN explique que l'objectif de cette convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la Loi EGalim est d'échanger avec la Métropole Rouen-Normandie sur des actions à mettre en place pour réduire les déchets alimentaires et la consommation des produits pour notre cuisine centrale. Avant la conclusion de cette convention, des études ont été menées. La première étude concerne nos factures annuelles de produits alimentaires depuis 2020. La seconde est la pesée des déchets alimentaires, actuellement réalisée par notre gestionnaire cuisine (*toujours en cours de réalisation*). Cette pesée a montré que le poids des déchets varie chaque jour, selon le repas proposé aux enfants (par exemple la quantité de déchets épinard et saumon est plus importante que le gâteau au chocolat).

Madame Catherine PESQUET fait remarquer que l'autre objectif de cette démarche est d'obtenir un label.

Madame Vanessa LABBÉ rappelle à l'assemblée que lors d'une réunion des parents d'élèves avait été évoquée l'idée de proposer aux enfants des plateaux de différentes tailles selon leur faim. Madame Marie-Christine DUCHEMIN répond qu'il s'agit d'une mesure qui pourrait être mise en place dans le cadre de la Loi EGalim.

Madame Odile LECLUSE interroge sur l'intéressement des enfants quant à la réduction des déchets alimentaires et s'ils ont été intégrés par la démarche. Mesdames DUCHEMIN et PESQUET répondent que les enfants ont répondu aux questions posées par les services de la Métropole sur les causes des déchets alimentaires. Les enfants avaient été prévenus de la démarche, ils ont même répondu à un questionnaire avec leurs animateurs.

Madame Odile LECLUSE demande si la Commune restera libre des actions à mener. M. Olivier ANNE ajoute qu'il faut veiller à ce que la Métropole propose mais n'impose pas. Il est répondu que la Métropole jouera seulement un rôle de conseil, les décisions seront prises par la Commune, et dans cette optique sera créée une commission « Menus » pour la rentrée de septembre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

## **Délibération N°036/2023 Désignation du référent déontologue des élus**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Loi N°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime s'associent afin de proposer aux élus municipaux d'assurer cette mission.

La saisine du référent déontologue est strictement confidentielle.

A la suite de la saisine, le Centre de Gestion adressera à la commune une facture d'un montant compris entre 80€ et 160€, seulement si un élu de la commune a saisi le référent déontologue.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

### Délibération N°037/2023 Subventions 2023 aux associations

Monsieur le Maire invite Madame Sabine DEMAZURE, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire en charge de la Culture et de la Vie associative, à présenter les subventions retenues par la Commission Culture, Animations et Vie associative et les proposer au vote.

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ABEIL	<b>1 700€</b>	<b>15</b>		
ASCO	<b>2 300€</b>	<b>14</b>		
		<b>Mme LECLUSE ne prend pas part au vote</b>		
Centre Multiloisirs Neuvillais (CMN)	<b>3 000€</b>	<b>14</b>		
		<b>Mme DEMAZURE ne prend pas part au vote</b>		
Coopérative scolaire Ecole élémentaire	157 élèves * 3,50€ = <b>549,50€</b>	<b>15</b>		
Coopérative scolaire Ecole maternelle	85 élèves * 3,50€ = <b>297,50€</b>	<b>15</b>		
EAPE	<b>700€</b>	<b>15</b>		
Entente Tennis du Plateau Est	<b>1 000€</b>	<b>15</b>		
Europe Inter Echanges	<b>1 290,22€</b>	<b>15</b>		
Les Amis du Chandoiseau	<b>1 800€</b>	<b>15</b>		
Ludens	<b>500€</b>	<b>15</b>		
Pulse Arts	<b>300€</b>	<b>15</b>		
Tel est ton plateau	<b>200€</b>	<b>15</b>		
Trok	<b>300€</b>	<b>15</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>13 937,22€</b>			

Madame Sabine DEMAZURE souhaite faire remarquer que les associations sont encore fragiles financièrement depuis le COVID19.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

### Délibération N°038/2023 Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime pour les LED

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de changement d'éclairage des bâtiments communaux par des LED.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département de Seine-Maritime.

M. Le Maire souligne que des devis ont été réalisés, le projet ayant été inscrit au Budget primitif de 2023 pour la somme de 11 614,81€ TTC, soit 9 679,01€ HT.

M. Le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
Département	9 679,01€	50%	4 839,51€
Total des aides publiques		4 839,51€	
Autofinancement communal		4 839,51€	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

### **Délibération N°039/2023 Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime – Dispositif LUDISPORT**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Virginie VINCENT, Conseillère déléguée en charge de la Jeunesse et des Sports afin de détailler le dispositif.

La Commune est conventionnée avec la Commune d'Ymare, afin d'offrir une heure de sport par semaine aux enfants présents à la garderie périscolaire. Le taux horaire est fixé par la convention à 24,55€. La Commune d'Ymare a récemment informé la Municipalité que la convention sera rompue à la fin de cette année scolaire.

Afin de continuer à proposer une activité sportive aux enfants, la Municipalité conclura une nouvelle convention avec un animateur sportif diplômé, qui propose 37€ par séance d'une heure. A partir de la rentrée de septembre, la Commune proposera aux enfants de la garderie périscolaire deux séances d'activités sportives par semaine (le lundi et le jeudi)

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département de la Seine-Maritime la subvention LUDISPORT.

Face à l'augmentation du tarif facturé à la Commune, M. Olivier ANNE propose que soit ultérieurement étudié une augmentation du tarif proposé aux familles.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

### **Délibération N°040/2023 Création d'un poste d'Infirmier.ère de puériculture**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour faire suite au départ d'une éducatrice de jeunes enfants à temps complet faisant fonction de directrice de la crèche Grain D'Aile, un appel à candidature a été ouvert. Afin d'ouvrir les possibilités de recrutement, il est nécessaire de créer un poste d'infirmier.ère de puériculture à temps complet pour occuper le poste de directrice à la crèche.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

**Délibération N°041/2023 Expertise d'une cavité souterraine – Demande de complément de subvention  
auprès du Département de Seine-Maritime**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que des investigations par forage et un comblement avaient été réalisés en 2022, pour lesquels le Département avait accordé à la Commune de La Neuville Chant d'Oisel son soutien financier. Cependant, en raison du nécessaire renforcement du puits, le coût total de ces premières investigations a été de 18 345€ HT. Soit une différence de 6 825€ HT, montant pour lequel la commune de La Neuville Chant d'Oisel demande le soutien financier du Département.

De nouvelles investigations ont été menées, un rapport a été établi. La réalisation d'un puits d'accès est nécessaire, le montant s'élevant à 10 710€ HT, suivie d'une inspection et d'une expertise pour un montant de 2 750€ HT.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée de demander un complément de subvention au Département de Seine-Maritime :

Montant HT des études	<b>13 460€ HT</b>
Montant TTC des études	<b>16 152€ TTC</b>
Subvention départementale demandée sur les études	<b>5 384€ (40% du prix HT)</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

**Délibération N°042/2023 Tarif pour l'organisation de la foire à tout annuelle**

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la foire à tout annuelle aura lieu le 25 juin et afin d'effectuer la facturation, notre Service de Gestion Comptable souhaite que le Conseil Municipal adopte une délibération fixant les tarifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants :

Neuvillais	2€ le mètre
Hors commune	3€ le mètre
Professionnels	5€ le mètre

VOTE : Adoptée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

**Questions diverses**

Madame Odile LECLUSE interroge M. Le Maire sur les travaux qui seront menés cette année par la Métropole Rouen-Normandie. M. Le Maire répond que des travaux voirie seront réalisés Rue de la Côte à l'âne et Rue des Champs. Elle demande que la Métropole marque un passage piéton devant chaque arrêt de bus, devant la Mairie, et à la Place Baudry.

Madame Odile LECLUSE souhaite savoir si le panneau indicateur de vitesse sera réinstallé à l'entrée de la Commune. M. Géry BRISBOUT répond qu'il en a formulé la demande auprès de la Métropole Rouen-Normandie, mais il a été constaté que cela ne fait pas réellement ralentir, la vitesse maximale enregistrée lors de sa précédente installation est de 128km/h.

M. Olivier ANNE fait remarquer au Conseil Municipal que les cyclistes n'utilisent pas la bande partagée, ce qui peut créer des situations dangereuses entre les automobilistes et les cyclistes. Madame Catherine PESQUET ajoute qu'il en est de même pour les trottinettes électriques, et bien souvent leurs usagers ne sont pas équipés.

Madame Odile LECLUSE demande si le bus 333 est disponible pour les Neuvillais et Neuvillaises. M. Le Maire répond qu'il s'agit d'un transport scolaire.

Madame Odile LECLUSE trouve que la nouvelle clôture du cimetière n'est pas adaptée au lieu. Madame Marie-Christine DUCHEMIN précise que les travaux ne sont pas terminés et que des plantations seront ajoutées en fin d'année. Des reprises concernant l'engazonnement seront également opérées.

Madame Vanessa LABBÉ demande qu'une poubelle de tri sélectif soit installée aux Ecoles.

Madame Sabine DEMAZURE précise aux conseillers municipaux que le Forum des Associations aura lieu le vendredi 08 et le samedi 09 septembre 2023, cependant il est difficile d'obtenir des réponses des associations car plusieurs communes organisent leur forum des associations aux mêmes dates.

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 23h15.

Julien DEMAZURE,  
Maire

